

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Bois-Francis tenue le mardi 16 janvier 2024 à 19 h 30, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, G6P 6S5 et à laquelle sont présents :

**Administrateurs membres du personnel**

Madame Mélissa Barthell  
Madame Janie Bédard (visioconférence)  
Madame Isabelle Cantin  
Madame Sandra Houle

**Administrateurs membres parents**

Monsieur Stéphane Alain  
Madame Eva Becquereau  
Monsieur Jonathan Guillemette  
Madame Marie-Ève Provencher (visioconférence)  
Madame Marie-Claude Vigneault

**Administrateurs membres de la communauté**

Monsieur Jean-Philippe Hamel  
Monsieur Nicolas Poliquin  
Madame Stéphanie Turcotte

Absences:

Madame Audrey Allard  
Madame Stéphanie Cloutier  
Madame Geneviève Martel

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux	Directeur général
M <sup>e</sup> Julie Garneau	Secrétaire générale
Madame Mélanie Garneau	Membre du personnel-cadre (sans droit de vote)

Sont invités :

Madame Marylène Plante	Directrice générale adjointe
Monsieur Frédéric Gagnon	Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jonathan Guillemette, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'administration à 19 h 30.

CA1-370-2401

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Stéphanie Turcotte propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE :

Aucune question de l'assistance.

CA1-371-2401

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE la secrétaire générale, madame Julie Garneau, a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration, dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Alain que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCE :**

Aucune correspondance n'a été déposée.

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION DES ACTUALITÉS**

Le directeur général, monsieur Alain Desruisseaux, aborde les sujets suivants :

- Il exprime le souhait que les membres des syndicats entérinent les ententes négociées avec le gouvernement.
- Plan de rattrapage scolaire du ministre de l'Éducation : 300 000 000 de dollars seront consacrés à ce plan par le ministre.
- Au cours des dernières semaines, il y a eu remise des *médailles du gouverneur général du Canada* pour les écoles. Il y a aussi eu remise de médailles *Personnalité de l'année* pour les élèves des écoles La Myriade et du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).
- Formation professionnelle : les 2 programmes d'attestation d'étude professionnelle (AEP) en charpenterie-menuiserie et en réfrigération sont prêts pour l'accueil des élèves. Ces derniers seront payés 750 \$ par semaine tout au long de leur programme.

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ÉDUCATIFS**

La directrice des Services éducatifs, madame Sandra Houle, aborde les sujets suivants :

- Plan de rattrapage : le 9 janvier dernier, le ministre de l'Éducation a déposé une enveloppe budgétaire de 300 000 000 \$ à ce sujet. Un montant d'environ 1 700 000 \$ sera reçu pour le Centre de services scolaire des Bois-Francis, dont environ 1 300 000 \$ seront pour la présente année scolaire.  
Environ 400 000 \$ seront pour la prochaine année scolaire, principalement pour les ateliers d'été. Le plan de rattrapage du Centre de services scolaire des Bois-Francis doit être envoyé au ministre de l'Éducation d'ici le 22 janvier 2024 pour une mise en application à partir du 29 janvier 2024.

Les lignes directrices du plan du ministre s'articulent ainsi :

- Tutorat en dehors des heures de classe pour tous les élèves :  
Il y aura une mise en place de tutorat avec le personnel des écoles. Les élèves auront accès à un plus grand nombre d'heures de tutorat en dehors des heures normales de classe. Ce tutorat serait donné de manière volontaire.
- Aide spécialisée pour les élèves ayant des besoins particuliers :  
Du soutien supplémentaire pour l'apprentissage sera mis à la disposition des élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ainsi qu'aux élèves du programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale. (ILSS).
- Cours d'été gratuits pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire :  
Des cours d'été seront offerts gratuitement pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dans les matières pour lesquelles des épreuves ministérielles sont imposées.
- Plus de soutien aux organismes et aux partenaires qui travaillent en éducation :  
Un fonds d'urgence de 42 millions de dollars sera mis en place pour des organismes afin de permettre de financer des initiatives de persévérance dans un contexte de rattrapage scolaire.
- Offre de rattrapage pendant la semaine de relâche :  
Possibilité d'ouvrir les écoles à la semaine de relâche. Ces services seraient offerts par le personnel des écoles sur une base volontaire et seraient assortis d'une rémunération additionnelle.

Des modifications ont été apportées au calendrier des épreuves ministérielles comme suit :

- Nouveau calendrier pour les épreuves ministérielles de mai et juin :  
Les épreuves ministérielles prévues à la fin de mai et au début de juin 2024 pourraient être reportées de 2 à 7 jours, sans toutefois dépasser le 24 juin, afin de laisser plus de temps à l'apprentissage de la matière.
- Nouvelle pondération pour les épreuves ministérielles :  
La pondération des épreuves ministérielles sera diminuée à :
  - 10% pour les élèves du primaire et 2<sup>e</sup> secondaire;
  - 20% pour les élèves des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.

Les examens pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire porteront sur les savoirs essentiels seulement.

- Report de la date de remise du bulletin de deuxième étape :  
La date maximale pour la transmission du deuxième bulletin pourrait être reportée passant du 15 mars au 28 mars 2024 si les écoles le désirent.

- Semaine de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024 : la *Table régionale de l'éducation* organisera plusieurs activités (conférences, témoignages, etc.). Il y a également le mouvement *Tope là !* pour encourager les jeunes et adultes en formation.

SUJETS DE DÉCISION :

CA1-372-2401

**PLAN TRIENNAL 2024-2027 – ADOPTION**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit adopter annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 193, paragraphe 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du Centre de services scolaire des Bois-Francis ont été consultées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le plan triennal pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Vigneault:

1. QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 soit accepté;
2. QUE ledit plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit transmis aux municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du Centre de services scolaire des Bois-Francis.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-373-2401

**ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025 – ADOPTION**

ATTENDU QUE, à la suite de l'adoption du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, le Centre de services scolaire des Bois-Francis délivre à ses écoles, centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes un acte d'établissement, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 39, 79, 97.1 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique*, les conseils d'établissement concernés par une modification ou une révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre ont été consultés;

ATTENDU QUE le comité de parents a été consulté quant aux actes d'établissement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les actes d'établissement tels que présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eva Becquereau que soient acceptés, tels que présentés, les actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2024-2025.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-374-2401

**SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES 2024-2025 - ADOPTION**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit déterminer les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques a été consulté;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 193, paragraphe 5 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Alain que les services à être dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année 2024-2025 soient ceux déterminés selon le document déposé au soutien des présentes.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

**SUJETS DE CONSULTATION :**

CA-375-2401

**RÉPARTITION DES RESSOURCES 2024-2025 – DÉPÔT DE PROJET**

ATTENDU QUE la direction générale a présenté les recommandations du comité de répartition des ressources relatives aux objectifs et principes de répartition des ressources entre les écoles et autres établissements pour 2024-2025;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis établit, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements;

ATTENDU QUE cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements ainsi que des inégalités scolaires et économiques auxquelles les établissements sont confrontés;

ATTENDU QUE la répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins du Centre de services scolaire des Bois-Francis et de ses comités;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit rendre public les objectifs et les principes de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eva Becquereau :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du projet des recommandations du comité de répartition des ressources concernant les objectifs et principes de répartition des ressources entre les écoles et les centres du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2024-2025;

2. QUE les consultations auprès des instances concernées soient effectuées.

SUJET D'INFORMATION :

Aucun sujet abordé.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La date de la prochaine séance prévue au calendrier du conseil d'administration est fixée au 20 février 2024.

CA1-376-2401

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Isabelle Cantin propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 20 h 45.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Jonathan Guillemette, président

\_\_\_\_\_  
Julie Garneau, secrétaire générale